N° 7278 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 11 Janvier 1896

REDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 29 bis, rue des Lignes, 29 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 26

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

## LISTES ÉLECTORALES

Le 1er mai 1896 doivent avoir lieu des élections municipales pour le renouvellement intégral de tous les conseils municipaux.

Nous arrivons au moment où, chaque année, les listes électorales sont revisées dans chaque commune. C'est de 16 janvier que cette opération commencera, elle durera vingt jours et se terminera le 4 février, à minuit.

Il est bon que les électeurs républicains prennent le plus tôt leurs précautions.

Si nous insistons sur la nécessité du contrôle des listes électorales, c'est que, chaque année, pendant et après cette opération, nous sommes témoins de difficultés que l'on pourrait facilement éviter avec un peu de bonne volonté, et nous entendons des récriminations qui deviennent inutiles, quand les listes électorales sont closes.

Nous invitons les électeurs républicains à se rappeler qu'à partir du **16 janvier et pendant vingt jours consécutifs, jusqu'au 4 février à minuit**, les listes électorales peuvent et doivent être consultées par eux.

Dans chaque commune, dans les vingt jours qui suivent, du 16 janvier au 4 février inclusivement, tout citoyen omis pourra présenter sa réclamation. Tout électeur inscrit pourra demander la radiation ou l'inscription de toute personne indûment inscrite ou omise (Art. 19 du décret organique du 2 février 1852).

## LE BUDGET

Tout le monde croit savoir ce que c'est qu'un budget, à première vue, mais en y réfléchissant bien, personne ne le sait. J'oserai dire qu'à cette heure, cent sept ans après la Révolution Française, dans la vingt-cinquième année de notre République, nous n'avons pas encore de budget véritable.

Les auteurs admettent généralement que le budget consiste dans l'acte législatif par lequel les représentants de la nation déterminent et votent l'impôt que l'on paiera à l'Etat pour la bonne marche des services publics.

Il semble bien que ce soit là le sens historique et politique de ce mot fameux : le budget.

Le budget n'est pas simplement un compte, un tableau, un état de recettes et de dépenses, c'est un acte législatif, c'est une loi librement votée par les représentants du pays.

Partout où il n'y a pas discussion, publicité et libre consentement, il n'y a pas de budget. Il peut y avoir des impôts et des taxes, des octrois et des rentes d'Etat, mais de budget, point ! Si, par exemple, le vainqueur impose des impôts, des contributions, des indemnités de guerre, s'il exerce le droit du plus fort en levant un butin sur le vaincu, ce n'est pas là un budget, et le compte ou l'état des *sommes réclamées et des sommes payées* pourrait être aussi clair, aussi méthodique, et aussi bien détaillé que vous le direz, jamais vous n'appellerez cela un budget.

Ainsi le budget, malgré tout ce que cette expression peut avoir de déplaisant pour les contribuables, est une noble expression, dans laquelle se reflètent la liberté et la souveraineté d'une nation qui ne paie que ce qu'elle consent à payer.

Pour nous, voilà cent ans à peine que nous possédons les premiers principes d'un budget régulier. On ne peut pas parler de budget pour toute la période qui précède la Révolution française ; ce n'étaient que dîmes, aides et gabelles, impositions par la volonté du roi et des seigneurs ; ce n'étaient que rentes et rancons : cela n'avait, évidemment, aucun rapport avec ce que nous appelons aujourd'hui un budget.

Pendant la Révolution elle-même, il n'y eut pas de budget réel. Les hommes de la Révolution française ne purent que poser des maximes de droit qui, d'ailleurs, furent admirables. Ils disaient que le droit exclusif d'accorder l'impôt appartient aux représentants de la nation ; que chacun doit fournir aux dépenses de l'Etat *suivant ses facultés*, que les comptes détaillés des ministres doivent être rendus publics au commencement de chaque année, et soumis au contrôle du pays.

Ce sont là les principes vitaux d'un budget légitime, mais, dans l'application, les hommes de la Révolution n'eurent jamais le temps d'établir un budget suivant les règles tutélaires aujourd'hui en usage.

Le premier empire n'eut pas davantage de budget ; on ne connut alors que la volonté d'un maître et la nécessité de guerres mémorables.

Il faut arriver à la monarchie parlementaire de 1830 pour trouver une première application, encore bien incertaine des principes proclamés par la Révolution française.

L'article 5 du décret réglementaire du 31 mai 1862 est le premier document historique où nous rencontrons une définition à peu près exacte du budget. « Le budget, y est-il dit, est l'acte par lequel *sont prévues et autorisées* les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat. » Mais cette définition elle-même est encore bien loin de nous donner entière satisfaction, puisqu'elle ne dit pas par qui doivent être autorisées ces dépenses et ces recettes, si c'est par le ministre des finances, par le gouvernement ou par les représentants élus du pays ; elle ne dit pas non plus ce que signifie exactement ce mot : « autorisées. »

Or il est clair et universellement établi, pour l'opinion *de notre temps*, que le budget doit être délibéré, consenti et voté publiquement, sous le contrôle du pays, ou bien qu'il n'y a pas de budget digne de ce nom.

Nous voilà donc arrivés à une notion à peu près complète de ce que c'est qu'un budget : délibération, consentement, publicité, *vote libre des représentants du pays*, sous le contrôle de la nation ; ces traits sont caractéristiques de tout vrai budget, et partout où ces traits viendraient à faire défaut, les hommes d'aujourd'hui se refuseraient absolument à reconnaître la figure d'un budget.

Mais est-ce tout ? Non, ce n'est pas tout, et le dernier trait caractéristique d'un vrai budget reste à définir. Il est nécessairement lié aux autres principes : délibération, consentement publicité, vote libre.

Si le budget est un acte libre, émanant d'une volonté souveraine, il doit être conforme à l'équité ; il doit être l'expression de cette maxime posée par les hommes de la Révolution, que chacun doit concourir aux dépenses de l'Etat suivant ses facultés.

Ainsi, comme nous sommes arrivés depuis longtemps déjà, par le progrès de l'esprit public, à ne reconnaître l'existence d'un vrai budget qu'à la condition d'y trouver l'expression de la volonté d'un peuple libre, on arrivera très prochainement à ne reconnaître aussi l'existence d'un *vrai budget qu'à la condition d'y trouver l'expression de la justice ou de l'équité.*

Et comme nous disons aujourd'hui que les anciens systèmes, dans lesquels il n'y avait pas de véritable consentement, « de liberté », n'étaient pas des budgets : on dira aussi prochainement que les systèmes où il n'y a pas cet autre élément nécessaire : « l'équité », ne mérite pas non plus de s'appeler des budgets.

Quand nous aurons réalisé cette double pensée de liberté et de justice, c'est alors seulement que nous pourrons nous flatter de posséder un système budgétaire digne de la République et conforme aux principes de la Révolution française.

Cette question du budget est devenue telle que toutes les autres questions sont *par elle rejetées dans l'ombre, et que nous ne pouvons espérer une solution d'aucune de nos questions ouvrières, économiques et sociales*, si la question budgétaire n'est résolue d'abord. C'est en cela que consiste aujourd'hui l'avenir de la République et du pays. Le gouvernement et la Chambre en sont bien convaincus, mais il leur reste à faire passer leur conviction dans des votes et dans des réformes efficaces.

Hector DEPASSE.

## RÉGIME CLÉRICAL

Une affiche dont voici le texte, vient d'être *apposée sur les murs de la commune de Bréal : Département d'Ille-et-Vilaine, — Arrondissement de Vitré*

COMMUNE DE BRÉAL

ARRÊTÉ

*Le maire de Bréal rappelle à tous ceux qui vendent à boire dans le bourg, qu'il leur est interdit de le faire le dimanche, pendant les heures des offices et des vêpres.*

Bréal, le 11 décembre 1895.

*Le Maire,*
Comte de la Bretonnais,
Colonel de Bréhan.

Tel est l'arrêté du maire clérical de cette commune, qui nous semble outrepasser quelque peu ses droits.

La prétention de forcer les débitants de boisson à tenir leurs établissements fermés, pour éviter une concurrence au commerce religieux, *laisse à penser ce que nous réservait de joie et de liberté la domination cléricale.*

## Echos et Nouvelles

La ville de Namur a l'intention d'organiser une exposition universelle internationale. Le départ se donnerait à Paris. l'arrivée à Namur. Le premier prix serait de 50.000 fr.

* * *

Le doyen de la Chambre des communes, M. M.-P. Villiers, a été, le 9 courant, son 94e anniversaire de naissance.

* * *

Les statisticien — il n'est pas d'obstacles pour eux — a calculé que le chiffre des représentations données par Sarah Bernardhat en dehors de Paris, de 1891 à 1895, s'élève à près de douze cents.

* * *

En Angleterre vient d'avoir lieu une course de poulains, tous bicyclistes fervents.

* * *

Le manuscrit inédit inachevé de Karl Marx, de réfutation du socialisme, vient de découvrir le manuscrit entier du quatrième et dernier volume de son œuvre principale, le *Capital*. On croyait jusqu'à ce que Karl Marx n'avait pas commencé la rédaction de cette dernière partie de son grand ouvrage.

* * *

Les Chambres de l'Etat de Minnesota ont voté maintenant les fonds nécessaires à la construction d'un observatoire spécialement affecté aux étudiants de leur Université.

* * *

Par 49 voix contre 10, les agrégés du Collège royal des chirurgiens de Londres viennent d'adopter une résolution tendant à décerner à l'avenir les diplômes de l'institution aux femmes.

* * *

D'après une statistique parue dernièrement, les faillites ont été sensiblement moins nombreuses dans l'année 1895 que dans l'année 1894.

* * *

Nous relevons au Bulletin administratif de l'instruction publique la nomination d'un certain M. *Fou*, en poste de répétiteur au lycée de Valenciennes.

* * *

A Mécq (Hérault), on a capturé un superbe renard qui, pourtant, était venu se réfugier dans la ville même.

* * *

Il existe — en Amérique, bien entendu — une ligue entièrement habitée par des millionnaires. C'est l'île de Jekyll. Elle appartient à un club composé de capitalistes de New-York.

* * *

Un mariage vient de se célébrer à Saint-Louis qui laisse bien loin derrière lui et éclipse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. *Les dépenses de mariage se sont élevées à 600.000 francs.*

LE CARNET D'UN CITADIN

## Lalou dédaigne

L'affaire Lebaudy semble nous ménager plus d'une surprise.

Chaque matin nous apprenons une nouvelle révélation concernant le haut monde parisien et chaque soir l'information s'additionne de la mise sous clef de « héros du jour ».

Après M. de Cesty, mis M. de Givry qui, lui aussi, se soit conduit entre deux représentants de la maréchaussée dans un de ces appartements, meublés faisant partie de l'immeuble dénommé : « Prison préventive ».

Où s'arrêtera la série ?

*Cet to* se comme disent les Français qui ne savent pas l'italien.

Le juge d'instruction à fort à faire et ne sait plus où donner de la tête.

Il vient de soumettre au ministre de l'intérieur l'idée d'agandir Mazas, car il paraît qu'il y a encore des pustulants.

Fort heureusement, à côté des maîtres-chanteurs, des escrocs et autres microbes, s'attaquant avec une virulence extrême aux portemonnaie, des gens riches, il y a les vieilles probités qui se dressent sur le piédestal de l'enfance parfaite et qui, de sources du mépris aux lèvres, font fi de l'ouragan et narguent la tempête !

Monsieur Lalou est de ceux-là.

Poète, prend ton luth et chatouille la muse. Ignore aussi doit chanter.

**M. Lalou, ancien député de Dunkerque vient de prendre sa plume** (on lui en connaissait plusieurs bien qu'il ne soit pas né près du Capitole) et l'affaire grave. Fait serein, la force plisse dans une nonne superbe (voirle portrait de Richelieu, catalogue des célébrités, page 115) il vient de laisser tomber à l'adresse du rédacteur en chef de la *France*, les lignes suivantes ;

* * *

Paris, 7 janvier 1896.

Mon cher Aubey.

Je trouve que vous vous prêtez trop obligeamment à des polémiques avec la *Libre Parole*. On se livre dans ce journal à des investigations policières qui rappellent un peu trop les agents marrons de Tricoche et Cacolet.

Ce sont des mœurs d'antan que je vois renaître. Je retrouve les procédés de Simair et des Maréchal de Busy d'autrefois. Nous n'avons pas à les en corriger ni à leur prêter le flanc par trop de bonhomie.

Vous me pardonnerez, mon cher rédacteur en chef, d'intervenir pour une fois dans une question de rédaction. J'ai assez de confiance en vous pour ne m'en mêler jamais, seulement mon nom a été prononcé par la *Libre Parole et j'entend que j'ai une attitude à prendre* : CELLE DU DÉDAIN.

Croyez, mon cher Aubey, à tous les sentiments affectueux et *dévoués de votre directeur*.

Ch. LALOU.

Qu'en pensez-tu Midi ? Qu'en dirais-tu Gascogne ?

Lalou affectant le dédain ! quel tableau pour un peintre d'histoire, s'il voulait seulement peindre celle de ce puritain, de ce probe, de ce juste, en s'inspirant de la série d'anecdotes qu'elle comporte.

Lalou dédaigneux ! Lalou méprisant !

Chevaux de bois au tourner, pas,
Mordions, n'agites point vos ailes,
De Lille au pays des Pampas
Du du Dunkerque aux Dardanelles,
On farait tordre même Allah !
Excepté dans notre Patrie
Les actionnaires de la
Banque de prêts à l'Industrie.

Les vers ne sont peut-être pas très remarquables, *on reconnaîtra toutefois* que le sujet se prête médiocrement à un poème.

Le dialogue des deux s'adapte mal à la personnalité de Lalou.

Il était toutefois impossible de ne pas célébrer, même en vers de mirlitons, le dédain de Lalou, une des choses les plus réjouissantes qu'il nous ait été donné de mentionner depuis longtemps.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

## LA BIBLIOTHÈQUE DE RENAN

Le *Figaro* annonce que Mme Calmann-Lévy, la veuve du grand éditeur si regretté, vient d'acquérir pour la bibliothèque de Renan, pour en faire don à l'Etat.

L'achat a été conclu hier entre elle et les héritiers du maître, M. Ary Renan, M. et Mme Psichari. Les formalités qui été aussitôt remplies par Mme Calmann-Lévy pour cette donation si généreuse, à laquelle tout le monde rendra hommage.

Grâce à cet acte, la célèbre bibliothèque de Renan, qui était tant disputée à l'étranger, restera la propriété de la France.

# Nos Dépêches

*Par Fil Téléphonique Spécial*

## Conseil des Ministres

Paris, 9 janvier. — Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

**Le Budget**

Les ministres ont commencé l'examen du budget de 1897 et des économies qu'il y a lieu de réaliser dans les dépenses des divers budgets ministériels.

La séance a été entièrement consacrée à cet examen.

M. Doumer a donné communication d'une lettre qu'il adresse à chacun de ses collègues, en vue de prévenir les abus de crédits supplémentaires au cours de l'exercice 1896.

## Le monument Carnot à Lyon

Lyon, 9 janvier. — Les artistes qui ont exposé des projets pour le monument à élever à Lyon, à la mémoire du président Carnot, qui mardi, cet après-midi les membres du jury qui seront appelés à juger leurs œuvres.

Quatorze artistes étaient présents.

Le jury était composé de 12 membres et *doit être présidé par M. Guilleton*, maire de Lyon.

Le Conseil municipal de Lyon avait nommé trois conseillers : MM. Coste-Labaume, Pinel et Bessières.

L'administration leur a joint MM. Clermont et Hirsch, architectes et M. Bérard, ingénieur.

Les artistes ont nommé membres du jury : MM. Garnier, Rollin, Gavet, architectes, tous parisiens ; MM. Barrias, Coutan et Thomas, sculpteurs, tous parisiens également ; puis, comme jurés supplémentaires : MM. Daloz, Menot et Vandrenor, architectes. MM. Moreau, Dubois et Barthold, sculpteurs.

Les maquettes seront exposées à partir de demain au salon des Arts, place Bellecour.

Le jury se réunira le 20 janvier prochain.

## La verrerie ouvrière

Albi, 9 janvier — Une délégation des ouvriers verriers accompagnée de MM. Girard-Richard, député ; Jaupont, ingénieur ; Andrieux, avocat, s'est rendue cette après-midi sur le terrain où doit être élevée la verrerie ouvrière. Déjà les ouvriers maçons procédaient au nivellement des plans de nivellement, ils auront terminé leur besogne demain soir.

Dès lundi, les verriers, transformés pour la circonstance en terrassiers, se mettront à leur tour au travail. Ils se diviseront en trois équipes travaillant chacune quatre heures, afin d'employer tout le monde et de permettre aux verriers et de se familiariser avec un labeur nouveau pour eux.

Les commerçants d'Albi vont ouvrir une souscription. *Le cercle radical socialiste* s'est inscrit déjà pour une somme considérable.

**Annulation de crédits municipaux**

Paris, 9 janvier. — Le président du conseil va soumettre à la signature du président de la République un décret annulant le vote du Conseil municipal d'Albi qui affecte une subvention de 25,000 francs à la verrerie ouvrière. M. Bourgeois, tout en étant très-favorable aux *associations ouvrières, pense que le gouvernement ne peut pas laisser les conseils municipaux* mettre des votes contraires à la loi.

## L'opinion de Rochefort

A un rédacteur du *Figaro*. M. Henri Rochefort a fait les déclarations suivantes :

— Je crois que l'affaire de Carmaux a été excessivement mal commencée. J'avais reçu 100.000 fr. d'une dame extrêmement charitable qui, déjà, nous avait *envoyé des sommes importantes pour les souscriptions* ouvertes en faveur des ouvriers grévistes. Il était bien clairvoyant entre elle et moi, que ces 100.000 fr. étaient destinés à la construction d'une verrerie devant faire concurrence à celle de Rosières. Le double service serait fait, en outre, au plaisir de verser tous les ans 10.000 francs pour le fonctionnement de la verrerie. Si, à notre retour de Carmaux, Jaurès, Millerand et moi, avions, dans la *Petite République* et dans l'*Intransigeant* fait appel à la solidarité générale et à l'intérêt qu'inspirent les verriers nous aurions, en très peu de jours, réuni au moins 400,000 fr., somme plus qu'suffisante pour construire deux fours qui auraient, en moyenne, employé 300 ouvriers.

Mais Jaurès, a mon avis, avec les intentions les meilleures et les plus généreuses, a eu tort de s'aboucher avec une bande de possibilistes qui, sans aucun succès, sans me consulter, moi qui avais l'argent, ont institué une société dans laquelle ils se sont permis de faire entrer nominativement les 100,000 fr. que j'avais déposés à la Banque de France et qui, naturellement, ne leur appartenaient en quoi que ce soit.

Il y avait d'ailleurs, de la part de ces jaïras, non seulement l'envie d'accaparer ces 100,000 francs, — ils ne s'en sont pas cachés, — mais une manœuvre contre toutes les autres fractions du parti socialiste. Je pense que, dans cette affaire, il a été dupe. De plus, cette distribution de tickets donnant lieu subsidiairement aux chances d'une tombola constituait une mauvaise plaisanterie qui ne pouvait aboutir.

Et les mineurs de Carmaux ?

— Les verriers de Carmaux ont été circonvenus et ont fini, malgré mes objurgations et même mes *supplications, à adhérer à cette Société qui n'en est* pas une. Mais il a été arrêté d'une façon très nette entre eux et moi que l'argent dont je disposerais en leur faveur serait, par le volume de tickets distribués, exclusivement consacré à l'achat du terrain où doit être construite la verrerie.

Je crois qu'il ne faudrait pas s'exagérer l'importance des polémiques qui se sont élevées entre les mineurs de Carmaux et les différentes sectes qui, n'est, en réalité, qu'une question d'emplacement de la verrerie, et ce sont les mineurs qui ont exprimé un peu vivement leur désapprobation en constatant qu'elle ne se serait plus construite à Carmaux même...

— Ce que je crains le plus, je l'avoue, c'est que les intriguants possibilistes, qui, incontestablement dans leur conscience, ne se sont pas mêlés à nous, ou ils ne seront à personne, n'arrêtent l'élan de solidarité qui se manifestait et qui aurait, en des résultats immédiats, si nous avions été contentés de nous associer, Millerand, Jaurès et moi.

— Alors la morale de toute cette histoire serait donc que vos amis doivent se défier des possibilistes ?...

— Parfaitement. Vous l'avez dit !

## Déclarations de M. Jaurès

M. Jaurès, lui, a dicté au rédacteur du *Figaro* sa conversation ; nous en extrayons ce qui suit :

— Je sais, en ce qui me concerne, que plusieurs de nos amis de Carmaux m'en veulent de ne pas avoir pesé sur l'esprit et la décision des verriers. Ils pensent qu'après les longs mois de lutte qui j'avais soutenus avec eux et pour eux, j'aurais pu, en dernier, obtenir d'eux qu'ils restent à Carmaux pour n'épargner les ennuis et les difficultés que crée leur départ. Mais, je ne pouvais pas, honnêtement, le demander. Bien mieux, je faisais pour Carmaux, les vœux les plus vifs, et je priais les verriers de tenir le plus grand compte des intérêts de Carmaux. Mais je leur ai dit, dès la première heure, ne vous préoccupez pas de moi. Préoccupez-vous seulement de l'avenir de votre industrie. Ils m'ont entendu assez pour prendre au sérieux mes paroles.

« Je suis sûr que la réflexion, le temps et aussi certaines mesures de détail, destinées à atténuer pour les enfants des mineurs qui travaillaient à la verrerie, les effets fâcheux de ce départ, amèneront tout le monde à Carmaux à accepter, sans arrière-pensée aucune, la décision des arbitres.

## A Carmaux

Carmaux, 9 janvier. — Le nouveau préfet du Tarn a reçu à la mairie une délégation des verriers qui est venue l'entretenir des accords à distribuer et des questions pendantes relativement à la verrerie ouvrière.

Le préfet a reçu également les délégués des mineurs, qui ont sollicité son intervention auprès de la Compagnie des mines pour faire embauchier les mineurs au retour de leur service militaire. Le 26 janvier aura lieu l'élection d'un conseiller général en remplacement de M. Calvignac.

## L'affaire LEBAUDY

### Arrestation du vicomte de Givry

Paris, 9 janvier. — M. le vicomte Ulric de Givry, dont le nom avait été prononcé à diverses reprises et contradictoirement avec celui de M. de Cesti dans l'affaire des chantages exercés contre Max Lebaudy, M. de Givry a été mis en état d'arrestation ce matin.

*L'ARRESTATION*

Il était six heures du matin lorsque M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires s'est présenté chez le rédacteur en chef de l'*Echo de l'armée*, 54, rue de la Providence, et lui a exhibé un mandat d'amener et de perquisition signé du juge d'instruction M. Meyer.

Après avoir saisi de nombreux papiers, M. Bernard a conduit son prisonnier au palais de justice. Ce dernier a été autorisé à se faire un déjeuner assez copieux au *Café du Barreau* ; puis il a été écroué au dépôt.

*SOLDAT ET ÉCRIVAIN*

Ulric-Eugène-Guelfe-Honoré de Colin de Bar, vicomte de Givry, est né à Paris en 1853. Il est le fils de la comtesse de Givry, fille naturelle du duc Charles II de Brunswick.

Au début de la guerre contre l'Allemagne il s'engagea au 42e régiment de chasseurs à cheval et prit part à la bataille de Sedan.

Il y a trois ans, il fonda un journal militaire hebdomadaire, l'*Echo de l'Armée*.

Le vicomte de Givry a montré un certain talent d'écrivain dans plusieurs publications : « Episode de la guerre franco-allemande, 1879, in-8° ; esquisses historiques et militaires, 1880, in-8° ; le duc de Charrière, colonel du 42e régiment de chasseurs à cheval, 1880, in-8° ; les armées improvisées, 1882, in-8° ».

M. Ulric de Givry a en plusieurs duels retentissants.

M. de Givry a été candidat aux élections municipales du quartier des Ternes en avril 1890; il obtint environ 300 voix.

L'arrestation de M. de Givry causera dans le monde militaire une certaine émotion, car il était en relations constantes avec un grand nombre d'officiers.

M. Ulric de Givry était très répandu dans la vie parisienne. Fréquentant les courses et les cercles où il avait joué gros jeu, il s'était occupé particulièrement de questions militaires et avait de nombreuses relations dans l'armée.

Récemment il tentait de former une société ayant pour objet la publication d'un journal hebdomadaire sous ce titre : l'*Echo de l'Armée*. M. de Givry avait demandé à Max Lebaudy de le commanditer *pour une somme de 125.000 fr.* M. Max Lebaudy refusa la somme.

M. Ulric de Gitry comptait de nombreux amis dans le monde des boulevardiers et du sport.

*LES CHARGES RELEVÉES*

Il est assez difficile de préciser actuellement les *charges qui pèsent sur M. Ulric de Givry.*

*L'Echo de l'Armée et le Monitour de l'Armée* réunis, est un journal spécial qui, fondé il y a cinq ou six ans, s'est toujours exclusivement occupé des questions militaires. Le fait même pour M. de Givry d'être à la tête d'un journal semblable paraissait une garantie d'honorabilité.

Cependant, de graves soupçons s'étaient déjà élevés contre M. de Givry, soit personnellement, soit par des articles publiés dans l'*Echo de l'Armée*, quand était intervenu auprès de l'autorité militaire en faveur de M. Max Lebaudy. Il est vrai que lorsque le jeune soldat fut transféré au Val-de-Grâce. M. de Givry parut cesser de s'en occuper.

M. de Givry a rappelé lui-même dans le *dernier numéro de l'Echo de l'Armée ces faits qu'il* expliquait par d'anciennes relations avec M. Lebaudy père.

Rappelons pour mémoire la conclusion de l'article cité.

Quant à l'*Echo de l'Armée*, qui a eu M. Max Lebaudy pour abonné pendant trois années, il a reçu de lui *à raison de 7 fr. 50 par an* la somme totale 22 fr. 50 en échange de laquelle il lui a fourni du papier noirci.

Était-il bon ? Était-il mauvais ? Toujours est-il que les *gens sérieux de l'armée* qu'il est resté invariablement fidèle à sa note impartiale et juste.

M. Ulric de Givry, depuis dix ans, réclamait à la ville de Genève, comme héritier direct du duc de Brunswick, une fortune de 40 millions liquéfiée par ce dernier à la cité suisse. Il avait gagné son procès devant diverses juridictions. Mais la *ville de Genève avait toujours refusé de s'exécuter.*

*CONFRONTATION*

M. Mayer, après avoir confronté M. de Givry avec M. de Cesti, a décidé maintenir l'arrestation du rédacteur en chef de l'*Echo de l'armée*. Le magistrat détiendrait les preuves certaines de sa culpabilité.

M. Le Senne, avocat, député de la Seine, a déclaré qu'il était occupé des intérêts engagés par M. Lebaudy dans la banque Balensi.

Il a ajouté qu'il était préoccupé d'obtenir un expert comptable pour vérifier le compte de M. Max Lebaudy, mais les démarches échouèrent. A propos de la lettre adressée au ministre de la guerre concernant le cas de M. Lebaudy, M. Le Senne a affirmé que de Cesti était venu lui demander des explications: Il l'avait congédié purement et simplement.

## La fausse liste des (104)

Paris, 9 janvier. — M. Espinas a entendu les personnes compromises dans l'affaire de la liste des 104. Aucun élément nouveau n'a été découvert.

## Procès en diffamation

Toulouse, 9 janvier. — Un décret rendu aujourd'hui par la chambre des mises en accusation renvoie devant la cour d'assises de la Haute-Garonne MM. Lachapelle, publiciste à Paris et Lagarde, gérant du journal le *Télégramme* comme auteur et complice de diffamation à l'égard de M. Camille Pelletan, député.

On se rappelle qu'il s'agit d'un article publié dans le *Télégramme* du 2 août.

## ARRESTATION D'UN AUMONIER pour vol

Montpellier, 9 janvier. — L'abbé Barral, aumônier de l'hôpital vient d'être arrêté pour vol. On a trouvé dans ses armoires plus de 500 pièces de linge marquées au chiffre de l'hôpital, 200 serviettes, des oreillers, 72 échoubots ne servent jamais.

L'aumônier recevait le linge nécessaire pour le service de son ménage, mais il ne le rendait jamais.

## Les volontaires pour Madagascar

Marseille, 9 janvier. — Demain part de Marseille la compagnie de tirailleurs algériens à leur garnison à Madagascar et formée avec les volontaires des six compagnies de tirailleurs algériens, en garnison à Bône.

Plus de 300 volontaires avaient demandé à faire partie. 250 seulement ont pu être choisis et et ont passé une minutieuse visite du médecin-major.

Voici les noms des officiers et sous-officiers appelés à l'honneur de commander cette compagnie :

Capitaine, M. Blanc — Lieutenants, MM. Bolagrange, Moreau — Adjudant, M. Lambouret — Sergent-fourrier, M. Lizate — Sergents, MM. Paquet, Reibell, Mandrillon, Nourigat.

## La piraterie au Tonkin

Paris, 9 janvier. — Les troupes du Tonkin continuent à lutter contre les pirates, victorieusement du reste, et sans subir de pertes notables.

*Les journaux arrivés de notre colonie par le Yarra*, annoncent que les rebelles ont attaqué et repoussé au delà de Song-Hoi, le 29 et 30 novembre plusieurs bandes de rebelles.

En poursuivant les bandes du Ba-Than, en fouillant les bois de Nha-Nhan, notre colonne de Yen-The a trouvé huit tombes fraîches et arrêté dans un fourré la femme et la fille de Thanh-Tuan, prisonnier évadé, il y a quelques temps, de Phuang-Thuong. Elles ont donné les renseignements suivants :

Les pirates ont eu, dans la journée du 29 novembre, quinze tués et plusieurs blessés. Les pirates se sont enfuis le 30, au matin, après plusieurs coups de canon, par petits groupes, et en abandonnant leurs bons approvisionnements.

L'« Avenir du Tonkin »

commentant ces faits, s'exprime ainsi :

La question du Yen-The n'est pas encore réglée. Les opérations exécutées par le colonel Gallieni, tout que les autres opérations qui ont été entreprises dans la même région par les généraux Frey et Voyron.

Les bandes se voyant traquées sont en dislocation et passer entre les mailles du réseau qui essaye de les entourer. Les chef tout au réfugier dans des endroits sûrs, et leurs partisans deviennent pour qui que ce soit des paisibles cultivateurs, en cachant leurs armes. Lorsque les troupes françaises se seront retirées peu à peu, les groupes se reformeront et dans quelques mois on apprendra que la bande a repris la campagne.

D'autre part, le même journal annonce qu'une bande assez forte se tient en ce moment dans le Phu-Tu-Son, non loin de la route de Bac-Ninh.

## Condamné pour érétomanie

Paris, 9 janvier. — La onzième chambre correctionnelle de la Seine a condamné cet après-midi, à deux années de prison un nommé Bière cet étéromane qui fut arrêté dernièrement pour avoir, avec des ciseaux, coupé les oreilles d'une jeune garçon.

## Nouvelles étrangères

### Les Espagnols à Cuba

Madrid, 9 janvier. — De nombreuses familles des environs de la Havane, ruinées par l'insurrection, se sont réfugiées dans la ville. Les incendies qui incendie la gare du chemin de fer de Limonar; ils ont causé cet été défaite. Le général Navarro a livré un combat à une bande près de Ceiba-Lagera; les rebelles ont eu 23 morts ; la bande a été dispersée.

Madrid, 9 janvier. — Le général en chef rapporte que le général Echague est parvenu par deux fois à rattraper et à faire feu sur l'arrière garde du gros des troupes insurgées, a fait quelques prisonniers et causé aux rebelles de grandes pertes. Ceux-ci ne s'arrêtent dans aucun des villages qu'ils traversent, s'emparent de tout ce qui leur tombe sous la main et n'y séjournent que juste le temps qu'emploient les troupes à s'en approcher.

Ces dernières, placées à l'avant-garde et à l'arrière-garde, continuent à les poursuivre.

Les rebelles ne sont pas encore arrivés au centre de la province de Pinar del Rio; ils ne sont qu'à trente lieues de la capitale. Les bandes locales qui leur servent d'avant garde sont plutôt, eu égard à leurs actes, de simples bandits.

A La Havane, mille hommes ont gagné par *mer Colonia*, dans la province de Pinar, pour renforcer les troupes de cette zone qui n'a pas encore été envahie. La situation est généralement la même qu'hier. Le reste de la province est tranquille.

Madrid, 9 janvier. — Le maréchal Campos télégraphie que le général Navarro a retrouvé tout près de Guanajay une bande commandée par Racéo et Gomez.

Les insurgés ont été dispersés après avoir eu 23 hommes hors et un certain nombre de blessés, abandonnant des armes et des chevaux.

Leur fuite a été si prompte et la poursuite tellement rapide, que deux compagnies espagnoles se sont égarées et n'ont rejoint le tronc que longtemps après.

L'ennemi, en se replaçant sur Seiba, a rencontré le général Lac, qui lui a tué une vingtaine d'hommes et l'a dispersé de nouveau.

Le général Valdès, arrivé au milieu du combat a beaucoup contribué à la victoire.

Une grande activité règne dans les mouvements militaires.

Le général Campos télégraphie également que contrairement à l'affirmation de certains journaux, il est absolument faux qu'il ait donné en démission.